



**Permanent Representation
of Ukraine to the OPCW**

**Français
uniquement**

Point 5. Débat général

**Allocution de S.E. Ambassadeur Maksym Kononenko, Représentant Permanent
d'Ukraine auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques**

*prononcée le 4 octobre 2022 à l'occasion
de la 101^e réunion du Conseil Exécutif de l'OIAC*

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand honneur que je participe, en tant que Représentant Permanent d'Ukraine, au débat général du Conseil Exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques qui vise à clarifier le cadre politique dans lequel cette Organisation fonctionne. Et selon moi la clé de la réussite de cet exercice est de rester lucide, honnête et courageux, d'appeler un chat un chat quoi qu'il soit, car, face aux changements tectoniques géopolitiques qui secouent ces derniers mois l'Europe et le monde entier, l'indifférence bienveillante ou la politique de l'autruche pratiquée par certains pays ne marchent plus. Voulez-vous ou pas mais la nouvelle réalité va nous rattraper tous et nous fera payer cher l'inaptitude de s'adapter. Donc, il vaut mieux prendre conscience et réagir sans tarder, y compris au niveau de l'OIAC.

Il est indiscutable que le contexte international actuel est profondément marqué par l'agression russe contre l'Ukraine. **Depuis le 24 février 2022**, sous le prétexte de soi-disant « l'opération militaire spéciale » **les autorités de Moscou mènent une vraie guerre conventionnelle contre l'Etat et le peuple ukrainiens.**

Grâce aux centaines de journalistes et aux technologies modernes la guerre russo-ukrainienne est le conflit international le mieux couvert dans l'histoire de l'humanité. Je suis sûr que chacun de vous commence et finit sa journée en consultant sur son écran les nouvelles du front. Donc, je ne vois pas d'utilité de faire dans mon discours le « Replay » complet des derniers 223 jours. Cependant, je me permets d'attirer votre attention sur quelques éléments les plus importants.

En premier lieu, je dois évoquer **la question de faux référendums sur la «réunification avec la Russie»** qui ont été organisés et tenus du 23 au 27 septembre dernier par les administrations d'occupations russes dans les parties occupées des régions ukrainiennes de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia. Cette farce cynique correspond au modus operandi du Kremlin que je vous ai déjà décrit en juillet lors de la réunion précédente du Conseil Exécutif. La formule est simple: occuper le plus de territoire ukrainien possible, éliminer tous ceux qui trouvent le courage de résister au régime d'occupation, faire la pression sur la population civile pour qu'elle vote «avec le pistolet sur la tempe» en faveur de la «réunification» avec la Russie-mère, annexer les territoires occupés, détruire l'infrastructure civile et le système économique de l'Ukraine afin d'affaiblir son résistance, faire chanter l'Occident en plaçant les conquêtes territoriales sous l'ombre du parapluie nucléaire.

En se basant sur les résultats fabriqués de toute pièce de ces soi-disant «votes populaires» le 30 septembre dernier Président russe a essayé d'officialiser l'annexion de quatre nouvelles régions ukrainiennes en signant «les accords sur leur intégration à la Russie» et en déclarant leurs habitants les citoyens russes «pour toujours». Pour argumenter cette décision Vladimir Poutine a évoqué le droit international et, surtout, l'auto-détermination des peuples. Le 3 octobre cette décision a été approuvée par le Douma qui a «ratifié» à la hâte ces «traités».

Chers collègues, la position de l'Ukraine à ce sujet est claire et nette : cette bouffonnade n'a rien à voir ni avec la volonté du Peuple ukrainien, ni avec le droit international. Les résultats de faux référendums ont été écrit par le Kremlin avant même qu'ils aient eu lieu. Donc, toutes ces chiffres ne reflètent pas la réalité, c'est que du mensonge. Ce qui est réelle, en revanche, c'est la décision prise par le Peuple ukrainien lors du référendum du 1 décembre 1991 quand 92% des Ukrainiens avec la participation de 84% se sont exprimés en faveur de l'Ukraine souveraine et indépendante dans les frontières de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Dans les frontières qui ont été confirmées par la Russie elle-même dans les traités de 1997 et 2003 et brutalement violées en 2014 et en 2022. C'était le seul et unique l'acte de l'auto-détermination du Peuple ukrainien qui compte et qui reste valable jusqu'au présent.

En ce qui concerne le côté juridique, la situation est encore plus évidente. Même les étudiants en première année de droit international savent qu'en vertu du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies un territoire ne peut pas être acquis au moyen d'un recours à la force. La deuxième année en droit peut déjà citer la Déclaration de 1970 relative aux principes du droit international qui stipule que – et je cite: *«Le territoire d'un État ne peut faire l'objet d'une acquisition par un autre État à la suite du recours à la menace ou à l'emploi de la force. Nulle acquisition territoriale obtenue par la menace ou l'emploi de la force ne sera reconnue comme légale»* Troisième année peut évoquer le principe IV de la Déclaration de principes adoptée par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dans l'Acte final d'Helsinki de 1975 qui va dans le même sens. Aux yeux de la quatrième année c'est l'article 52 de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969 qui revêt dans cette situation une importance particulière car il précise et – je cite : *«Est nul tout traité dont la conclusion a été obtenue par la menace ou l'emploi de la force en violation des principes du droit international incorporés dans la Charte des Nations Unies»*. Finalement, la cinquième année est déjà assez bien préparée pour retrouver les avis de la Commission de Venise de 2014 sur le référendum organisé par les autorités d'occupation russe en Crimée et sur la tentative d'annexion de cette région ukrainienne. Les deux concluent que les actions russes ne sont compatibles ni avec la Constitution et législation ukrainienne, ni avec les principes constitutionnels européens, ni avec le droit international.

Il en découle naturellement que les soi-disant référendums tenus dans les régions de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia sont nuls et nonavenus et la souveraineté ukrainienne sur ces territoires n'est pas transférée à l'occupant. Le statut juridique de la population ne saurait non plus être affecté par un quelconque accord conclu entre les autorités de facto du territoire occupé ou de la Puissance occupante, ni par une annexion par cette dernière. En conséquence, aucun acte de la Russie ou des autorités locales qui opèrent sous ses ordres dans les territoires occupés ne peut affecter le statut juridique préexistant de ces territoires, qui demeurent ukrainiens en droit international.

En cherchant les explications fiables de ces agissements j'ai longtemps hésité entre l'illettrisme totale des juristes russes et les intentions sournoises du Kremlin qui a l'habitude de pirater le système pour le détruire en se présentant son défenseur le plus acharné. Finalement, je me penche vers la dernière version: Président Poutine et son entourage ont délibérément mis le cap vers le démontage du système de sécurité et de droit international créé après la deuxième guerre mondiale. Va-t-il réussir son coup ou pas – cela dépend de notre détermination commune de protéger l'ordre international existant. Au pire des cas aucun pays ne sera plus à l'abri des pertes territoriales par la force.

En deuxième lieu, je suis obligé d'attirer votre attention sur **l'escalade dangereuse du conflit russo-ukrainien provoquée récemment par les autorités de Moscou**. Pendant sept mois de la guerre totale contre l'Ukraine la Russie a utilisé tous les types d'armes conventionnelles qui étaient en sa possession : les chars, les avions, l'artillerie lourde, les systèmes de fusées à lancement multiple, les missiles guidés ou pas. Sans résultat. La résistance ukrainienne ne cesse d'accroître. Au cours de mois de septembre les Forces Armées ukrainiennes ont repris presque la totalité de la région de Kharkiv, plusieurs villes et villages dans les régions de Kherson et de Donetsk, y compris la ville stratégique de Lyman. Au total plus de 9 000 km². Dans cette lumière, au lieu de reconnaître sa défaite, de se retirer des terres ukrainiennes et de retourner de bonne foi à la table des négociations le Kremlin a choisi une escalade sans précédent politique et militaire.

En plus de faux référendums, Vladimir Poutine a monté les enchères politiques en annonçant le 21 septembre dernier «la mobilisation partielle» des Russes en âge de combattre. Le ministre de la Défense russe a ensuite précisé que 300 000 réservistes seraient appelés et envoyés sur le front après une formation rapide. Selon lui depuis le 1 mars 2022 le nombre de morts russes en Ukraine est passé à 5 937 soldats. C'est encore un mensonge visant à cacher la misère de la «deuxième armée du monde». Premièrement, il ne s'agit pas une mobilisation partielle, c'est une mobilisation générale suite à laquelle Moscou prévoit de mobiliser 1 million de réservistes. Deuxièmement, selon les calculs les plus modestes du ministère de la Défense ukrainien, qui tient un décompte quotidien des dommages infligés aux troupes russes sur son territoire, à la date du 22 septembre 55 510 militaires russes ont trouvé mort en Ukraine sans parler des blessés. Aujourd'hui leur nombre a dépassé 60 000. Troisièmement, si «l'opération militaire spéciale» du Kremlin est une réussite, si elle se déroule «selon le plan» et si seulement 6000 militaires ont été tués dans les combats, pourquoi annoncer la mobilisation ?

Dans le discours du 21 septembre le Président russe a monté également les enchères militaires. Il a déclaré que si l'intégrité territoriale de Russie était menacée, Moscou utiliserait tous les moyens à sa disposition pour protéger la Russie. Cela laisse entendre que la Russie est prête à utiliser les armes nucléaires et chimiques. Le même refrain a été répété le 30 septembre: Vladimir Poutine a évoqué un possible recours à l'arme nucléaire, si «l'intégrité territoriale» de la Russie était menacée.

Chers collègues, résumons: la Russie, État-membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, qui par définition porte la responsabilité particulière pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale, subit une défaite sur le champ de bataille des troupes ukrainiennes et, par conséquent, procède à la mobilisation d'un million de soldats et prolifère publiquement des menaces nucléaires. Je ne sais si cette mobilisation ratée dès le début et cette chaire à canon, mal équipée et mal préparée, peuvent changer le cours de la guerre, je ne sais pas si le chantage nucléaire russe est sérieux ou c'est encore un coup de bluff, mais je sais parfaitement bien que de pareilles escalades, si elles ne rencontrent une réponse ferme et résolue, peuvent engendrer une catastrophe planétaire.

En troisième lieu, le but de mon intervention d'aujourd'hui c'est de sensibiliser la communauté internationale et cette Organisation en particulier à propos de **la politique génocidaire que les autorités de Moscou ont mise en place pour atteindre leurs buts militaires en Ukraine et écraser la résistance du peuple ukrainien.**

Vu le fait que les troupes russes, coupées des leurs chaînes d'approvisionnement, ne sont plus capables de mener une offensive et dans un certain temps ne seront en mesure de défendre leurs positions contre la contre-offensive ukrainienne, elles visent les installations civiles dans les villes les plus peuplées et tuent les gens pour semer la peur et terroriser la population. Les cas les plus récents : le 22 septembre dernier, en une seule journée, à la suite des attaques russes 11 civils ont été tués et 44 autres ont été blessés dans les villes de Dnipro, Donetsk, Zaporizhzhia, Kharkiv et Soumy ; le 29 septembre les troupes russes ont bombardé avec de munition en grappe la ville de Mykolaïv, faisant 3 morts et 12 blessés; le 30 septembre plus de 30 civils ont été tués dans une frappe aérienne russe qui a visé un convoi humanitaire dans la région de Zaporizhzhia, 88 personnes ont été blessées dans cette attaque sans pitié.

Mais ce n'est pas tout. Les forces ukrainiennes continuent à constater des horreurs commises par l'armée russe après son retrait de la région de Kharkiv. Dans la ville d'Izium, récemment libérée, un site d'enterrement collectif a été découvert. Dans une fausse commune, près de 440 corps ont été enterrés. Les enquêtes médico-légales visant à établir les circonstances de leur mort ont été déjà lancées. Un autre cas a été révélé le 1 octobre dernier. Au moins 24 civils dont une dizaine d'enfants ont été retrouvés tués par balles dans leurs voitures près de Koupiansk récemment libérée. Les occupants russes ont attaqué ces civils qui tentaient d'échapper aux bombardements en tirant à bout portant. Deux voitures ont brûlé complètement, il y avait des enfants avec leurs parents qui ont brûlé vifs.

Au total, à la suite de cette déshumanisation des Ukrainiens professée publiquement par les dirigeants russes plus de 7 254 civils ont été tués, dont 392 enfants (à la date du 28.09.22), plus de 9 774 blessés, dont 764 enfants (à la date du 28.09.22). Plus de 43 600 installations civiles ont été détruites et endommagées, dont plus de 34 423 bâtiments

résidentiels et maisons, routes et ponts, plus de 1 700 établissements d'enseignement et plus de 300 établissements médicaux, environ 4 000 réseaux d'eau et d'électricité, plus de 400 sites culturels et religieux. Et cela ne tient pas compte de la ville de Marioupol, de Sievierodonetsk, de Lyssytchansk et des autres villes et villages auxquelles nous n'avons pas accès en raison des hostilités ou de l'occupation temporaire.

Le pire mensonge dans tout cela c'est que les autorités de Moscou non seulement nient leur responsabilité pour le crime d'agression commis contre l'État et la nation ukrainienne, mais aussi rejettent tous les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, perpétrés par les soldats russes en Ukraine, sur les Ukrainiens eux-mêmes. Malgré les efforts des propagandistes russes cela ne peut durer une éternité. Les forces de l'ordre ukrainiennes ont déjà ouvert les enquêtes pour 35 200 crimes commis depuis le 24 février. Et je suis convaincu qu'en collaboration avec le Groupe d'enquête conjointe et la Cour internationale pénale nous traduirons en justice tous les responsables des bombardements des installations civiles, des meurtres prémédités, de l'utilisation d'armes prohibées, des viols et d'autres formes de violence sexuelle, des tortures et des traitements inhumains, des déplacements illégaux et des expulsions. La justice sera faite. C'est une question de principe.

Chers collègues, la question se pose ou est le rôle de l'OIAC dans tout ça ? Quel est lien entre mes propos et la Convention sur les armes chimiques ? Comme en juillet dernier j'essayerai de vous donner des lignes directrices simples mais efficaces.

Tout d'abord, **ne pas reconnaître. Ne pas reconnaître et ne pas accepter cette altération illégale du statut des régions ukrainiennes de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia** comme vous l'aviez fait pour la République Autonome de Crimée. Car c'est une obligation juridique qui découle à la fois de la Charte des Nations Unies (art. 2, para. 4) et du droit international coutumier. En occupant le territoire ukrainien et en essayant de l'annexer la Russie a commis le fait internationalement illicite, une violation grave d'une norme impérative du droit international général. Les Etats et les organisations internationales, y compris l'OIAC, sont tenues à ne pas reconnaître comme licite une situation créée par cette violation. Donc, toute référence à ces territoires, y compris les cartes, les statistiques etc. doit être faite en respectant l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans le cadre de ses frontières internationalement reconnues. L'Organisation doit veiller à ce que ses activités ainsi que celles de ses organes couvrent le territoire des régions de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia uniquement en tant que partie intégrante de l'Ukraine.

Ensuite, coopérer. Coopérer pour mettre fin, par des moyens licites, à cette violation grave de la souveraineté de l'Ukraine. Doubler et tripler la pression politique sur l'Etat agresseur pour le faire renoncer aux acquisitions territoriales obtenue par la force et le faire revenir dans le cadre du droit international.

Et finalement, **rester vigilant.** Comme je l'ai déjà dit auparavant les dirigeants russes ne connaissent plus aucune limite, ni juridique, ni institutionnelle, ni morale. **Leur seule vérité c'est le mensonge. Ils sont prêts à utiliser et utiliseront sans moindre hésitation les armes nucléaire ou chimiques si cette décision peut leur apporter un avantage considérable sur le champ de bataille.** Donc, je demande à l'OIAC et à ses États-membres de surveiller la situation en Ukraine de très près et, si nécessaire, intervenir sans tarder. Dans le pire des cas je vous exhorte à faire payer le prix fort à la Russie pour toute éventuelle violation de la Convention sur les armes chimiques.

De notre côté, je tiens à vous assurer que **l'Ukraine était et reste très attachée à la Convention sur les armes chimiques et n'a aucune intention de recourir à ce type d'armes quel que soit la situation sur le front.** L'Ukraine n'emploiera jamais, en aucune circonstance d'armes chimiques ou des produits chimiques industriels en tant qu'une arme. Les Ukrainiens ne laisseront jamais se reproduire une catastrophe du type de Tchernobyl qui peut polluer notre terre et priver plusieurs générations d'en profiter.

Je vous prie d'ajouter ma déclaration aux documents de cette session du Conseil Exécutif et vous renvoie au serveur externe où vous pouvez trouver l'intégrale de mon discours.

Merci de votre attention.